

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE
Par an, (payable d'avance) \$5.00
(payable durant l'année) 6.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE
Par an, (payable d'avance) \$3.00
(payable durant l'année) 4.00

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion \$0.50
Chaque insertion suivante \$0.125
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion \$0.60
Chaque insertion suivante, par ligne 0.02

Bureaux à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

MERCREDI, 6 AVRIL 1870.

A la Chambre, hier, Sir Francis Hincks a proposé la troisième lecture du bill des banques.

Un amendement de M. Godin, ayant pour but de fixer à sept pour cent le maximum de l'intérêt recouvrable sur les prêts faits par les banques, a été rejeté par 82 voix contre 49.

Le bill a été lu pour la troisième fois.

Sir Francis Hincks a proposé ensuite la troisième lecture du bill au sujet du papier à être émis par le gouvernement.

M. Bodwell a proposé le renvoi au comité général de toute la Chambre, afin d'inclure dans le bill une disposition décrétant qu'il n'y aura pas de billets au-dessous d'une piastre.

Sir Francis a déclaré que le chiffre total de ces billets ne dépasserait pas \$500,000.

L'amendement a été rejeté par 105 voix contre 38, et le bill a été lu pour la troisième fois.

Dans la séance du soir, la Chambre a discuté les résolutions au sujet de l'intérêt.

De concert avec plusieurs de nos confrères, nous avons blâmé le maire, M. Tourangeau, d'avoir accordé un congé à l'assistant-treasurer, M. Boomer, au moment où il semblait que l'on avait le plus besoin de ses services.

L'opinion publique avait cru voir la une machination faite dans le but de contrecarrer le cours de la justice.

Après nous être fait l'interprète de l'accusation, il n'est que juste que nous constatons que le bureau de révision, par l'organe du Recorder, a exonéré M. Tourangeau de tout blâme, en déclarant qu'on n'avait pas besoin du témoignage de l'assistant-treasurer.

On assure maintenant que c'est le général Lindsay qui sera nommé gouverneur du Nord-Ouest. La chose paraît d'autant plus probable que l'aspect que prennent les événements, fait sentir la nécessité d'avoir à la tête des affaires à la Rivière-Rouge un homme qui sache commander le respect.

Le juge Marshal propose que la Nouvelle-Ecosse s'adresse encore une fois au Parlement impérial pour demander le rapel.

Le correspondant parlementaire du Leader est d'avis que le gouvernement finira par renvoyer à la prochaine session l'adoption du bill des élections. Cela donnerait le temps à l'opinion dans les Provinces Maritimes de se dépeupiler de ses préventions et de se résigner à certains sacrifices inévitables.

Lettres de Montréal.

Montréal, 5 avril. Une dépêche reçue de New York annonce l'arrivée des 92 zouaves canadiens; ils seront ici, avec l'abbé Doherty, demain midi. Il paraît que plusieurs n'ont pu quitter Rome faute d'argent pour s'acheter des costumes de pékin et ont contracté un nouvel engagement de six mois en attendant quelques secours de leurs parents et amis.

Il paraît que le désir le plus vif qu'éprouvent ces braves gens en revoyant le pays, c'est de goûter à la cuisine canadienne dont ils ont conservé le plus appétissant souvenir, qui n'a pu effacer l'art culinaire romain, du reste fort négligé dans les casernes.

Les plaidoiries dans l'affaire Guibord sont enfin terminées et le juge a annoncé qu'il rendrait son arrêt dans une huitaine.

Le Prince Arthur a assisté, le 30, à une charmante réunion musicale de l'après-midi chez Madame Doucet. On a chanté plusieurs chansons canadiennes et le prince a paru fort bien s'amuser.

Le bal d'enfants donné samedi par son Altesse, a été fort gai. Il y avait une centaine d'enfants de neuf à seize ans, accompagnés chacun d'une parente. Le prince s'est donné un mal extrême pour amuser tout ce petit monde. Les toilettes étaient ravissantes.

Le lieutenant Col. Gustava d'Odett d'Orsonens, épouse la plus jeune fille de Madame Desbarats, le lundi de Pâques.

Le mariage sera célébré à onze heures, à la cathédrale, par Mgr. Balthaz.

Informations.

On écrit d'Ottawa à la Minerve: Les principaux articles du budget, de nature à indiquer la politique du gouvernement, sont les suivants:

Au chapitre du service civil, une somme de \$25,000 est votée pour l'augmentation des salaires coupés mal à propos. Un item de \$5,000 est également ajouté dans les dépenses de la chambre pour les salaires de ses employés. Cette juste indemnité était attendue.

Le gouvernement affecte \$150,000 pour les frais du recensement.

Un vote de \$45,000, contre \$15,000 l'an dernier, pour dépenses d'immigration, indique que l'on s'attend à un nombre considérable d'émigrants pour la saison prochaine.

Des crédits nouveaux sont ouverts pour charges d'agents d'émigration à Dublin, Belfast, Glasgow et sur le continent.

Une somme à peu près semblable à celle de l'an dernier est demandée pour travaux dans le Nord-Ouest, savoir, \$1,300,000; moins le prix d'achat du Nord-Ouest, savoir, \$1,450,000 est laissé en blanc, ce qui indiquerait que le gouvernement a consommé ou est à la veille de consommer le marché.

Il se propose de dépenser \$6,000,000 sur l'intercolonial.

Il est important de noter que \$100,000 sont affectés à la construction d'un appartement pour la bibliothèque, dont le coût total sera de \$145,000.

On affecte \$200,000 pour une nouvelle maison de douane à Montréal, et \$150,000 pour des bureaux de poste à Québec, Toronto et London.

Le fameux sa laire de \$3,600 de M. Ferras, gardien du pénitencier de Kingston, réduit par la chambre, l'an dernier, revient sur le tapis.

Le gouvernement consacre \$45,000 pour les enrôlements et \$40,000 pour achat de carabines Snider et Martini perfectionnées.

Le gouvernement est décidé à dépenser pour l'érection de phares la somme de \$104,000, contre celle de \$800 l'an dernier. Il en fera construire 13 nouveaux.

Les estimations des dépenses pour les bureaux de Trinité indiquent que le bill actuel de l'hon. M. Mitchell ne veut pas les amoindrir.

Le bureau de Trinité, de Montréal, qui a reçu \$8,400 l'an dernier, en recevra \$9,615 cette année.

Conformément à sa politique de protection à l'égard des pêcheries, il affecte à la police maritime la somme de \$55,700, outre les dépenses ordinaires de La Canadienne.

On affecte \$635,307 pour fonds d'amortissement et rachat de la dette contre \$338,180 l'an dernier.

M. Pierre Soulé vient de mourir à la Nouvelle-Orléans, à l'âge de 70 ans.

Né en France et réfugié en Amérique en 1825 à la suite d'une condamnation encourue pour délit de presse, M. Soulé se crut vite une belle position dans sa nouvelle patrie.

Il devint l'un des premiers avocats de la Louisiane et fut élu l'envoyé au Congrès comme sénateur en 1847. Il fut nommé ministre des Etats-Unis en Espagne par le président Pierce en 1853.

A Madrid il eut un duel avec M. de Turgot, l'ambassadeur français, qui le blessa grièvement. Il prit part avec MM. Mason et Buchanan à la fameuse conférence d'Ostende. Il était partisan déclaré de l'annexion de Cuba aux Etats-Unis.

En 1861 il s'opposa d'abord de tout son pouvoir à l'ordonnance de sécession de la Louisiane, mais néanmoins il se rallia au parti du Sud.

Ayant encouru la disgrâce du général Butler qui n'aimait pas les remontrances, il fut enfermé quelque temps au fort Lafayette.

Depuis deux ou trois ans ses facultés mentales se trouvaient altérées, et ses parents l'avaient fait interdire.

Instruction Publique.

M. le Rédacteur, Vos lecteurs seront sans doute surpris d'apprendre que le Rév. M. Martel, curé de Ste. Julie, continue, dans le Courrier du Canada, ses lamentations sur notre système d'instruction publique.

Pour le coup, il voit devant lui toute une armée rangée en bataille pour le combattre! Mais pourtant, il se rassure, parce que tous les noms de ceux qui ont défendu notre système d'instruction publique finissent en eul!

Je cite M. Martel; il mérite d'être cité: "Pauvre système, j'augure mal de lui pour tant! Voyez donc un peu cette curieuse coïncidence! Les noms de tous ces défenseurs finissent en eul! MM. Chauveau, ministre de l'instruction publique, père et défenseur n°1 du système, général en chef, commandant la défense; Dussan, rédacteur de la Minerve; ve" qui a ouvert le feu; Lefebvre, ministre d'école de Ste. Foye, objet des dénonciations de "curés, chargé de mitraille le coup ennemi avec des pièces qu'il ne connaissait pas, et dont il ignorait la portée; Jumeau, inspecteur technique; n'existe que dans l'imagination de M. Martel; simple escomburon mentionné par M. Rouleau, Rouleau, autre inspecteur d'école, gouverneur de la retraite du corps pressé de se débander; et enfin, Mousseau qui vient de s'élancer sur la destinée de cette armée dévouée, et pro "tester contre son entière destruction!"

Constata-t-on d'abord que tous ceux qui ont écrit en réponse à M. Martel l'ont fait pour une juste et légitime défense, et que le seul agresseur a été M. Martel lui-même. Il a donc tout de voir devant lui toute une armée d'ennemis rangés en bataille pour le combattre. Il croit à ses écrits une plus grande importance qu'ils n'en ont réellement.

Je ne crois pas que l'honorable Ministre de l'Instruction Publique ait prêté une grande attention à ses écrits, et pour ma part, je dédaigne ce que je n'ai reçu de personne, encore moins de l'hon. M. Chauveau ni de tout autre, la mission de défendre la cause. J'ai écrit de ma propre impulsion, et si l'honorable M. Chauveau eût jugé à propos de se défendre, il l'aurait fait de lui-même, sans requérir l'humble plume du ministre d'école de Ste. Foye.

C'est donc à faux, comme dans beaucoup d'autres questions, que M. Martel insinue que tous ont écrit sur un ordre supérieur.

Ce monsieur, dans sa ridicule présomption, ayant attaqué insolemment tous les instituteurs, ne doit pas trouver étrange qu'un d'entre eux ait pris leur défense, si toutefois, il lui reste quelque peu de sens commun, quelques parcelles d'équité. Il a attaqué encore plus brutalement le corps entier des instituteurs, et si deux d'entre eux ont répliqué avec vigueur et de manière à calmer M. Martel pour toujours, jusqu'au point de le réduire à répéter sans cesse la même chose comme ces enfants entêtés qui ne veulent jamais céder, ils étaient dans leur droit, et aucun homme juste, et raisonnable ne les en blâmera.

Le mérite intrinsèque des écrits de M. Martel n'est d'aucune valeur; et si ce n'est été sa qualité de prêtre qui pouvait lui donner une certaine importance, sans doute, personne ne se serait donné le trouble de lui répondre; pour ma part, je m'en serais abstenu, me contentant de le regarder ce nouveau Don Quichotte bataillant à tort et à travers des ennemis imaginaires.

Mais comme prêtre, se donnant comme émettant l'opinion d'un grand nombre de ses confrères, ses écrits pouvant produire beaucoup de mal, jeter le trouble dans les consciences, créer des divisions malheureuses dans le pays peut se passer, il était nécessaire que ses écrits, fussent réfutés, mis à néant.

Les pièces dont je me suis servi, M. le curé, sont celles du raisonnement, du bon sens; je les connais: elles sont à ma portée comme à celle de tout homme qui pense et qui réfléchit; vous êtes peut-être le seul qui ne puisse s'en servir. Il n'est pas nécessaire d'être un théologien pour vous réfuter, il suffit de connaître son catéchisme, savoir lire et comprendre bien ce qu'on lit, et avoir un jugement assez sain pour pouvoir juger des faits qui sont évidents et à la vue de tout le monde.

Vous n'avez rien cité pour prouver que notre système d'instruction publique est contraire à l'enseignement de l'Eglise. Au contraire, toutes les autorités que vous avez citées à l'effet que l'immixtion des laïques dans la direction de l'enseignement n'est point condamnée par l'Eglise en Canada. Les décrets du synode condamnant l'erreur de ceux qui disent que toute la direction des écoles appartient à l'autorité civile; mais ils ne défendent pas un juste contrôle de cette autorité dans l'administration des écoles; ils respectent le droit naturel des gens, celui des gouvernements qui doivent, de concert avec l'Eglise, travailler au bonheur des peuples, en distribuant une bonne et saine instruction.

Le pape catholique nous a dit que les pasteurs de l'Eglise sont le Pape et les Evêques. Or, les Evêques du Canada ayant reçu et approuvé notre système d'instruction publique, la plupart des dispositions de nos lois actuelles ayant été passées à la demande expresse des Evêques, même la création du Conseil de l'Instruction Publique, il est évident que notre système d'enseignement est pleinement celui qui est consenti et admis par l'Eglise; et chacun est obligé de s'y soumettre, jusqu'à ce qu'il ait été révisé par l'Evêque.

Une chose qui frappe aux yeux de tout le monde et que personne ne peut nier, c'est la bonne entente qui a régné entre les autorités civiles, l'intime confiance que la première n'a cessé de montrer à la dernière; et personne ne peut mettre en doute que nos lois d'écoles n'aient été soumises à nos Evêques avant leur passage. De sorte qu'il est notoire que ces lois ont rencontré l'entière approbation de l'Evêque canadien. Donc, notre système d'instruction publique avec son ministre, ses inspecteurs, ses commissaires, ses écoles normales, est le système qui a été par les Evêques du Canada, qui sont de droit divins chargés de diriger l'enseignement.

Vous voulez, M. le curé, engager seul vos instituteurs, diriger seul vos écoles; mais si les Evêques disent, eux qu'ils trouvent trop d'inconvénients, qu'il vaut mieux laisser un certain contrôle entre les mains du pouvoir civil, il ne vous reste qu'à vous soumettre jusqu'à ce que vos supérieurs demandent le rapel des privilèges confisqués à des laïques pour vous les remettre entre les mains: chose qu'ils n'auraient pas déjà manqué de faire, s'ils l'avaient eu opportun, nécessaire ou même utile à la cause de l'éducation.

Un concile provincial a été tenu assez récemment, et aucun décret n'a été lancé condamnant notre système d'éducation.

Vous n'avez donné aucune preuve que nos lois actuelles aient causé quel que préjudice à la religion ou à la morale.

Pour les écoles sont tenues par des instituteurs, ou institutrices, moraux, dignes de leur état et de la confiance du clergé. Le clergé dirige de fait l'enseignement, et l'affaire de Blandford, que vous avez annoncée à son de trompette, est là pour prouver que l'autorité ecclésiastique a la haute main dans la direction de l'enseignement; et qu' nos populations, que vous avez désignées comme rebelles à l'autorité, sont soumises à leurs supérieurs et savent obéir.

La que tion peut se résoudre comme ceci. Les Evêques du pays, et non M. Martel, ont de droit divin mission de diriger l'enseignement; mais ne pouvant par eux-mêmes et à l'aide de leur clergé établir toutes les écoles que nous voyons maintenant, ils ont dû accepter du gouvernement les concours nécessaires pour assurer le succès de la chose, de même que les lois que nous avons avec tout le rouage qu'elles établissent, les sanctionner de leur volonté, se contentant des garanties qu'elles accordent à la religion et à la morale.

La bienveillante coopération qu'ils ont apportée à leur exécution est une preuve évidente qu'ils les acceptent, d'autant plus évidente qu'il est connu et personne ne le mettra en doute, que si l'Evêque canadien se fût opposé à nos lois actuelles, certainement qu'elles ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui: les précédents religieux de nos premiers hommes d'état en sont une preuve convaincante.

Donc, si nous éviquons, de concert avec le gouvernement, admettant que les officiers laïques qui sont chargés du fonctionnement de nos lois d'éducation sont nécessaires pour assurer le succès de l'établissement des écoles, il est évident que notre système d'éducation est celui qui a été sanctionné par l'Eglise en Canada. Cette hypothèse est d'autant plus raisonnable que dans les Etats du Pape même, des laïques remplissent à propos des écoles les mêmes charges et les mêmes devoirs que les laïques en Canada la font en vertu de nos lois.

M. Martel en saura quelque chose plus tard.

En attendant, qu'il ne triomphe pas, qu'il n'ait pas la présomption de croire ses adversaires abattus, tandis qu'ils sont pleins de vigueur et de force, prêts à lutter comme au premier jour, si toutefois, il amène dans la discussion quelque chose de nouveau et qu'il cesse de répéter sans cesse les mêmes choses sans apporter plus de preuves, plus de lumières.

Les pièces dont je me suis servi ont été tellement fortes, ont si bien porté que le savant curé, le grand théologien a été incapable de détruire l'effet qu'elles ont produit dans le public; il lui a semblé mieux d'employer le dédain, de s'en tenir par quelques insolences, d'affaiblir un peu qui lui va mal, mais rien qui n'ira le dernier.

M. Martel parle de politesse chez ses adversaires, tout comme si cette qualité était habituelle chez lui, tout comme s'il eût fait usage dans ses écrits de; reniers éléments du savoir vivre. Il voudrait deux poids et deux mesures; impossible de lui concéder cela. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est d'être à son égard du langage le plus poli possible bien qu'il se serve de ton le plus honteux, le plus désagréable, le plus mal élevé que l'on puisse trouver dans un homme instruit s'adressant à un public intelligent, apostrophant les hommes les plus élevés comme les plus humbles individus.

Comme le reste de son article de mercredi ne s'adresse qu'à M. l'inspecteur Rouleau, je laisse à mon intelligent ami le soin d'y répliquer, ne voulant pas lui ôter le plaisir qu'il aura à détruire les violents efforts de logique que fait le savant curé de Ste. Julie!

JOSEPH LÉTOURNEAU, Instituteur.

Ste. Foye, 1er avril 1870.

n'auraient pas déjà manqué de faire, s'ils l'avaient eu opportun, nécessaire ou même utile à la cause de l'éducation.

Un concile provincial a été tenu assez récemment, et aucun décret n'a été lancé condamnant notre système d'éducation.

Vous n'avez donné aucune preuve que nos lois actuelles aient causé quel que préjudice à la religion ou à la morale.

Pour les écoles sont tenues par des instituteurs, ou institutrices, moraux, dignes de leur état et de la confiance du clergé. Le clergé dirige de fait l'enseignement, et l'affaire de Blandford, que vous avez annoncée à son de trompette, est là pour prouver que l'autorité ecclésiastique a la haute main dans la direction de l'enseignement; et qu' nos populations, que vous avez désignées comme rebelles à l'autorité, sont soumises à leurs supérieurs et savent obéir.

La que tion peut se résoudre comme ceci. Les Evêques du pays, et non M. Martel, ont de droit divin mission de diriger l'enseignement; mais ne pouvant par eux-mêmes et à l'aide de leur clergé établir toutes les écoles que nous voyons maintenant, ils ont dû accepter du gouvernement les concours nécessaires pour assurer le succès de la chose, de même que les lois que nous avons avec tout le rouage qu'elles établissent, les sanctionner de leur volonté, se contentant des garanties qu'elles accordent à la religion et à la morale.

La bienveillante coopération qu'ils ont apportée à leur exécution est une preuve évidente qu'ils les acceptent, d'autant plus évidente qu'il est connu et personne ne le mettra en doute, que si l'Evêque canadien se fût opposé à nos lois actuelles, certainement qu'elles ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui: les précédents religieux de nos premiers hommes d'état en sont une preuve convaincante.

Donc, si nous éviquons, de concert avec le gouvernement, admettant que les officiers laïques qui sont chargés du fonctionnement de nos lois d'éducation sont nécessaires pour assurer le succès de l'établissement des écoles, il est évident que notre système d'éducation est celui qui a été sanctionné par l'Eglise en Canada. Cette hypothèse est d'autant plus raisonnable que dans les Etats du Pape même, des laïques remplissent à propos des écoles les mêmes charges et les mêmes devoirs que les laïques en Canada la font en vertu de nos lois.

M. Martel en saura quelque chose plus tard.

En attendant, qu'il ne triomphe pas, qu'il n'ait pas la présomption de croire ses adversaires abattus, tandis qu'ils sont pleins de vigueur et de force, prêts à lutter comme au premier jour, si toutefois, il amène dans la discussion quelque chose de nouveau et qu'il cesse de répéter sans cesse les mêmes choses sans apporter plus de preuves, plus de lumières.

Les pièces dont je me suis servi ont été tellement fortes, ont si bien porté que le savant curé, le grand théologien a été incapable de détruire l'effet qu'elles ont produit dans le public; il lui a semblé mieux d'employer le dédain, de s'en tenir par quelques insolences, d'affaiblir un peu qui lui va mal, mais rien qui n'ira le dernier.

M. Martel parle de politesse chez ses adversaires, tout comme si cette qualité était habituelle chez lui, tout comme s'il eût fait usage dans ses écrits de; reniers éléments du savoir vivre. Il voudrait deux poids et deux mesures; impossible de lui concéder cela. Tout ce qu'il est possible de faire, c'est d'être à son égard du langage le plus poli possible bien qu'il se serve de ton le plus honteux, le plus désagréable, le plus mal élevé que l'on puisse trouver dans un homme instruit s'adressant à un public intelligent, apostrophant les hommes les plus élevés comme les plus humbles individus.

Comme le reste de son article de mercredi ne s'adresse qu'à M. l'inspecteur Rouleau, je laisse à mon intelligent ami le soin d'y répliquer, ne voulant pas lui ôter le plaisir qu'il aura à détruire les violents efforts de logique que fait le savant curé de Ste. Julie!

JOSEPH LÉTOURNEAU, Instituteur.

Ste. Foye, 1er avril 1870.

Album Canadien.

Archéologie—Histoire—Ornithologie—par J. M. LeMoine.

C'est un album bien coquet, bien rempli. Chaque page offre un intérêt nouveau. C'est une mosaïque; les pierres en sont jetées sans apprêt, sans recherche, sans art, mais l'effet qu'elles produisent n'en est pas moins original. M. LeMoine est un amateur de notre belle nature; il a le goût poétique; il sait distinguer le beau. Il ne se berce pas seulement d'illusions et de rêveries, il cherche, fouille, compile. L'histoire de notre pays lui est familière. Il sait une foule de secrets débroués aux archives, qu'il nous révèle comme secrets avec la grâce qu'y mettrait la plus discrète des confidentes. Il sait utiliser ses heures; pour lui point de temps de perdu. Fait-il un voyage, montez avec lui; en quelque lieu qu'il vous conduise, il vous fera voir mille choses intéressantes que lui seul aura remarqué. Chaque demeure de notre vieux Québec lui rappelle un nom illustre, chaque site, un fait mémorable. Si vous sortez des murs, il nous montre les célèbres plaines d'Abraham, avec les buttes à Nepean, et le monument de Wolfe, et il fait passer devant vos yeux, les vaillantes armées qui immortalisèrent ces hauteurs. Tournez le feuillet, marchez, marchez toujours jusqu'à Deschambault, le long du grand fleuve, jusqu'à Ste. Marie de la Beauce, et au delà vers les frontières, partout il vous montrera du doigt, une ruine, un vestige qui restent là comme des témoins éternels de nos temps héroïques.

L'Album de M. LeMoine contient aussi trois photographes des plus jolies résidences d'été de la banlieue, et une vue de Québec au moment où l'île escalade le Cap Diamant. Cette vue a été faite par un soldat anglais désireux sans doute de frapper l'esprit des générations futures, et de faire croire que l'armée de son général était une armée de géants; car ses compagnons d'armes sont presque aussi élevés sur leurs pieds que le roc où ils s'élèvent monter. Soyez donc surpris après cela du résultat de cette campagne; mais ce qui est plus surprenant, c'est de voir ces héros s'élever au faite du rocher pour surprendre la ville qui semble dormir tranquillement à quelque distance au pied de ce même rocher dans une plaine unie. Parlez de ce même rocher dans une plaine unie. Parlez de ce même rocher dans une plaine unie. Parlez de ce même rocher dans une plaine unie.

Une page de l'Album que vous aimerez parce qu'elle touche à une époque mémorable pour nous, c'est la page intitulée "Les débris antiques de la domination française". Quand on a connu les mystères honteux de ces temps d'infamies, on n'est pas étonné de voir surgir des événements extraordinaires et lamentables, et la France que nous aimons devint pour ses enfants comme un objet d'horreur.

Pour se défrayer un peu, passons au chapitre suivant. Voici un futur roi, George IV, qui se voit à son tour se faire épauler comme un prospecteur vaillant, pour avoir suivi trop loin et de trop près une jolie québécoise, et pour avoir oublié que la vigilance paternelle ne dort pas toujours. Voici encore deux personnages renommés: Lord Nelson et Mademoiselle Prentice. Mademoiselle Prentice excessivement belle, et Lord Nelson excessivement amoureux. Jugez du reste. Non, n'en jugez pas. Un n'a pas voulu que le futur héros d'Aboukir filât la quenouille au pied de la belle Canadienne—et voilà ce qui fut que Napoléon le Grand n'a pas réussi à établir sa monarchie universelle.

Rendu à ce chapitre on est presque aux ordres. On aimerait à y rester, mais bah! l'entendez vous sur la page voisine le chant de l'oiseau.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 6 AVRIL 1870.

LE COMTE DE SOMBREUIL

PAR MADAME LA COMTESSE DASH.

(Suite.)

—Oh! s'il n'y avait que moi! mais le roi, mais mon fils, ma fille!... Je ne puis pas penser à cela, reprit-elle après un moment de silence; car il me faut un immense courage et un sang-froid à toute épreuve. C'est dans les grandes occasions que se révèlent les grands devoirs et les puissants caractères. Allez, duchesse, on bat le tambour, il faut visiter nos duchesses.

La reine se leva et marcha vers la porte: un air de résolution sublime parut sur sa physionomie.

—Ma sœur, dit elle à madame Elisabeth qui conduisait M. le Dauphin, je vous ai confié mon fils!

Le roi, la reine, madame Elisabeth, M. le Dauphin, quelques généraux et officiers, accompagnés des ministres, de Roderer, syndic du département, descendirent dans la cour, et trouvèrent rangés en bataille toute la garde suisse, plusieurs légions de la garde nationale et des canonniers. A leur approche, les Suisses laissèrent éclater un enthousiasme délirant, dont leur mort prouva la vérité. Quelques com-

pagnies des légions crièrent: Vive le roi! mais le bataillon de la Croix-Rouge cria seulement: Vive la nation! d'autres poursuivirent Louis XVI, tantôt par les cris de: Vive l'Épée! tantôt par ceux de: A bas le veto! à bas le traité!

Aussitôt que la famille royale fut descendue, MM. de Sombreuil s'approchèrent de la duchesse. Charles n'avait jamais paru si beau; une noble ardeur animait ses traits. Stanislas, l'œil morne, le découragement empreint dans toute sa personne, avait l'air d'un homme qui va se faire tuer pour ne pas commettre un suicide. Gabrielle en fut frappée.

—Qu'avez-vous, M. Stanislas? lui dit-elle.

—Je suis au bout de mon courage, madame, et je vais en finir aujourd'hui. L'occasion se présente, je ne la laisserai pas échapper.

—Que dites-vous, mon frère? s'écria Charles.

—Tenez, continua Stanislas en prenant les mains des amants, vous ne me comprendrez pas, vous qui avez un avenir, vous qui pouvez vous aimer sans d'autres entraves que celles posées par vous-mêmes; eh bien! je veux mourir.

—Vous, Stanislas!

—Oui, je souffre trop! Mais vous ne savez donc pas que je ne la reverrai plus, qu'à cause de moi, on la martyrise; vous ignorez donc que c'est moi qui suis un obstacle à son bonheur?

—Vous êtes en délire, M. Stanislas, revenez vous, car elle vous aime!

—Elle m'aime, et est amour est pour elle une source de tourments; je ne puis survivre à cette pensée. Quand je n'y serai plus, ils la laisseront tranquille.

—Mais elle, elle! Vous ne songez donc point à sa douleur en vous perdant?

—Oui, elle me pleurera quelques jours, et puis elle se consolera.

—Stanislas! et moi, et mon père, et ma sœur? dit Charles d'une voix éteinte.

—Vous avez raison, Charles, de me rappeler ces liens sacrés. Ce n'est pas que je les oublie, mais je ne m'appartiens plus; ce n'est plus ma faute.

—Et Dieu! répliqua le chevalier, vous n'y pensez donc pas, M. de Sombreuil?

—Dieu me voit et me juge! chevalier, je ferai mon devoir.

—La reine et produit un bien mauvais effet, dit la princesse de Tarente en quittant la croix; nous sommes perdus!

—Charles, demanda à voix basse la duchesse, la reine désire avoir quelques nouvelles, quel que détail; en avez-vous appris?

—Aucuns, madame. Paris est en révolution complète, et tout me fait craindre que nous ne soyons pas les plus forts.

—Oseront-ils donc attaquer le roi?

—Ils oseront tout. Avez-vous oublié les journées d'octobre, celles de juin? Les factieux connaissent maintenant la route du palais; ils ne se feront pas faute de la suivre.

—Que devenir, Charles?

—Moi, Gabrielle, je vais combattre, je vais combattre, je vais continuer la tâche que vous m'avez imposée; je vais défendre à la fois et le roi et moi. Je vous en conjure, ne vous

Annonces Nouvelles.

TAPISSERIE ! TAPISSERIE !!!
Tapisserie de Chambre !
TAPISSERIE DE SALLE !
PAPIERS DE TENTURE !
TAPISSERIE A FENETRES !

Assortiment considerable de Patrons de toutes sortes, recus chaque jour.
A vendre par
J. & W. REID,
Rue St. Paul

Québec, 6 avril 1870.—3f

AUX FERMIERS ET JARDINIERS

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

Graines ! Graines !!

Le soussigné vient de recevoir son assortiment ordinaire, considerable et varié de Graines des premières maisons Anglaises, Françaises et Américaines. Elles ont été choisies avec le plus grand soin possible et sont garanties provenant de la récolte de 1869. L'assortiment consiste en :

GRAINES DE FLEUR, DE JARDINS ET DE CHAMPS.

GRAINES DE JARDIN, Betterave rouge-sang, Fèves de toutes espèces, Choux de St. Denis, Early York, Tête de Tambour, Plat Hollandais, A Pain de Saere, Chou-fleur, Carottes, Celeri, Cresson, Cerfeuil, Concombre, Poireau, Laitue, Melon, Capucine, Panais, Persil, Pois de 40 jours, Rave Ronde et longue, Epinard, Navet, Tomate, Gros Oignon Rouge de Wethersfield, etc., etc.

GRAINES DE CHAMPS: Trèfle Rouge, Trèfle Blanc Hollandais, Graine de Mil, Betterave de Chambré, Patates d'Irlande.

GRAINES POUR LES OISEAUX: Canari Anglais, Chanvre, Mav, Millet, Colza.

150 VARIÉTÉS DE GRAINES DE FLEURS.

Des Catalogues sont fournis à demande à la Pharmacie de St. Roch.

VENTE A L'ENCAN,
PAR G. F. GIBSONE & CIE.

G. F. GIBSONE & CIE.,
VENDRONT A L'ENCAN A LEUR MAGASIN,
VENDREDI, LE 8 AVRIL,
UN FONDS CONSIDERABLE

BANQUEROUTE
Provenant de la Faillite de JOHN FALCK, Marchand-Tailleur, et vendu par ordre de W. WALKER Syndic Officiel.

Les Marchandises consistent en :
Draps, Tweeds, Doestkins, Chemises, Pardessus, Pantalons, Vestes,
Une grande variété d'autres articles.

VENTE A L'ENCAN,
PAR J. PARKE & FILS.

VENTE A L'ENCAN
DE
BIJOUTERIES.

NOTES ayant reçu l'approbation de M. BENJAMIN DELAHAYE de la Chambre de Commerce, sur le bilan de son Fonds de Commerce consistant en Montres en Or et en Argent, Alberts et Chaines en Or, Jones, Bagues pour Dames et Messieurs, Anneaux en Or et en Platine, et une grande variété d'autres articles.

LE LIVRE DES ENGRAIS-FUMIER

Livre aux 100 Louis d'Or.

NOUVEAU Trésor de la Chaumière, surnommé le fidèle conseiller des cultivateurs, par demandes et réponses. Ce petit livre fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement en cultivant la terre, par Jules-Philippe-Pécherie-Dunan, Agriculteur, praticien expérimenté, ancien Chef de Culture, Premier Général, 3 Médailles d'Honneur obtenues pour la grande supériorité de ses fumiers, de ses cultures, et de son bétail dans toutes les fermes-modèles, antérieures et subventionnées par le département de la Loire-Inférieure.

AVIS IMPORTANT.—Les beaux blés, le beau bétail, les beaux légumes, les beaux fruits et les belles fleurs se vendront toujours très bien.—Mon livre vous enseignera les moyens simples et faciles de doubler et de tripler toutes les productions de vos terres sans faire plus de dépenses. C'est donc la fortune et le bonheur que je viens vous offrir.

BOIS A LAIT ! BOIS A LAIT !

50 PANIERS de Bois à Lait,
A PRIX REDUITS.
A vendre chez
MCCAGHEY, DOLBECK & CIE.,
Successeurs de H. GOODWIN & CIE.,
No. 24, rue St. Paul.

VACCINATION.

La DION, Médecin Vaccinateur, nommé par la Corporation, vaccinera tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS de 1 à 2 heures P. M., à son bureau, No. 541, Rue St. Joseph, St. Roch.

A LOUER.

Le grand Hôtel, rue Cul-de-Sac, autrefois occupé par M. Noonan et maintenant par M. Kelly. Le magasin et la maison, rue Cul-de-Sac, occupés par M. Côté.

A VENDRE.
POIS de Cordes sciés et rendus à domicile par le D. soussigné.

Annonces Nouvelles.

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES.

75 Ballots

DE CE CÔTÉ-CI DE L'ATLANTIQUE

STEAMERS SUIVANTS.

Le Peruvian,
Le Prussien,
L'Austrian et le Nestorian.

NOUS ANNONÇONS

PUBLIC

NOUVEAUX BALLOTS

MARCHANDISES

NOUS ARRIVENT

PORTLAND

NOUS AVONS ÉTALÉ AUJOURD'HUI LES MARCHANDISES SUIVANTES :

Etoffes à Robes.

Parures de Dames.

Tweeds.

Etoffes à Pardessus.

Draps Noirs.

Et autres articles, etc.

LEGER & RIVRETT,
RUE LA FABRIQUE,
HAUTE-VILLE.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH LEVESQUE, Marchand, de la Rivière du Loup (en bas), dans le District de Kamouraska, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au siège des affaires de failli à la Rivière-du-Loup (en bas) JEUDI, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL, prochain, à NEUF heures de l'avant-midi afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

J. ELZ POULIOT,
Syndic Provisoire,
Rivière-du-Loup, 30 mars 1870.—2s-3fs.

A LOUER.

UN MAGASIN, avantageusement situé pour toute espèce de commerce, ainsi que la voûte en arrière faisant l'encadrement Sud de la rue Notre-Dame et au Marché Champlain, maintenant occupé par A. W. LEBEL, épicer.

Adresser à :
CIMON & ANGERS,
Notaires,
No. 60, rue St. Pierre,
A. W. LEBEL.

A VENDRE.

UN emplacement sis sur le niveau Sud de la Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean de Québec, de 41 1/2 de front sur 70 pieds de profondeur, sans bâtisses, conditions faciles, aucune rente foncière.

Adresser à :
Geo. THÉO. TREMBLAY,
Notaire,
No. 59, rue et faubourg St. Jean,
Québec, 22 mars 1870.—1m

A vendre ou à Louer.

QUATRES arpents et deux perches de terre de front sur vingt arpents de profondeur situés dans la dite Paroisse de St. Pierre dans la première concession au Nord de la Rivière du Sud.

Adresser à :
T. LARIVIERE,
Rue des Fossés,
Québec, 19 fév. 1870.—5m

A vendre ou à louer à Lévis.

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE sur les bords de Lévis avec JARDIN et dépendances de premier ordre, appartenant au soussigné et qui commande une vue unique en ce pays.

Adresser à :
J. G. BARTHE,
No. 59, Rue St. Pierre, à Québec,
Québec, 5 fév. 1870.

A LOUER.

Le Cottage connu sous le nom de "Drive House," situé à la jonction du Chemin St. Louis et du Chemin Ste. Foy au haut de la Côte du Cap-Long, ce cottage est en bon ordre et convient parfaitement pour une résidence privée ou pour un hôtel. Il a comme dépendances de bonnes écuries et un terrain.

Adresser à :
M. QUIRK,
Propriétaire,
No. 341, Rue St. Joseph, St. Roch,
Québec, 5 fév. 1870.

AVIS.

UN fonds de magasin de quincaillerie.

Adresser à :
MICHON.

A VENDRE.

22 Engins (Bois) à basse pression très convenables pour un Bateau. Dimensions des Cylindres, 20 pouces de diamètre ; 8 pieds de piston ; les parties en cuivre sont en excellent ordre ; le tout est en parfait état.

Adresser à :
A. GABOURY,
Secrétaire,
Québec, 19 fév. 1870.

CORPORATION DE QUÉBEC.

HOTEL-DE-VILLE.

LES personnes qui désirent détailler des liquéurs spiritueuses ou tenir des Maisons d'entretien public en cette cité, sont requises de transmettre à ce Bureau les certificats exigés par la loi d'HCI au 15e jour d'AVRIL prochain, pour être soumis à la confirmation du Conseil-de-Ville. La somme de huit piastres doit être déposée avec la pétition par tout pétitionnaire en vertu des dispositions de la loi d'HCI.

Adresser à :
L. A. CANNON,
Greffier de la Cité,
Québec, 29 mars 1870.

Nouveau Magasin.
P. & P. PELLETIER,

No. 19, Rue St. Valier, St. Sauveur,
A L'ENSEIGNE DE L'AIGLE.

Ouverture de l'établissement le 11 Avril prochain.

Au public de la ville, aux Dames, aux Marchands de la Campagne.

ASSORTIMENT considerable, choisi et varié de Marchandises Sèches, de Hardes faites, etc., etc., etc., enfb. de tout ce qui concerne cette branche de commerce.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.
UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

Québec, 30 mars 1870.

Mme. JOHN VENNEN,

DEPUIS 6 SOUS LA PIÈCE ET AU-DESSUS.

Pour Chambres à Couches, Salons, Passages, Cuisines, etc., etc.

Tapisserie Nouvelle,

POUR PEU DE TEMPS.

ARGENT ! ARGENT !! ARGENT !!!

BERNARD & HEMOND

Alloueront 4 par cent de Prime sur l'Argent

Pour tous les achats depuis \$4 et au-dessus,

Dans le but de diminuer leur fonds considerable de Marchandises ayant le commencement des modifications et améliorations qu'ils se proposent d'apporter à leur établissement.

No. 4, Rue St. Jean,

Haute-Ville, Québec.

F. X. LEPAGE,

No. 34, Rue de la Couronne.

MARCHANDISES SÈCHES

AU NO. 34, RUE DE LA COURONNE, ST. ROCH, QUÉBEC.

On trouvera toujours à son établissement les marchandises les plus nouvelles et les plus variées. Le choix supérieur et le bas prix des effets qui composent son assortiment le mettent en état de défier toute concurrence.

Adresser à :
F. X. LEPAGE,
St. Roch, Québec.

UN FONDS DE MAGASIN

VALEUR DE \$30,000

Provenant d'une banqueroute et acheté à des conditions qui lui permettent d'effectuer des ventes à des prix plus bas que le cours ordinaire.

Adresser à :
R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

A VENDRE OU A LOUER, A LEVIS.

UNE magnifique maison, située à quelques lieues de Québec, sur le prolongement de la Rue St. Georges. Elle est construite sur un emplacement suffisamment étendu pour y faire un beau jardin. Une cuisine spacieuse est attachée à cette maison qui offre aussi l'avantage d'un bon puits, à quelques pieds de distance seulement.

Adresser à :
WILLIAM CORNEAU,
Québec, 28 janv. 1869.—3m

PILULES DE BLANCARD,

L'ODOURE FERRUGINEUX INALTERABLE.

Sans Odeur, ni Saveur de Fer ou d'Iode.

TOUS les ouvrages de Médecine indiquent l'usage de ces pilules pour combattre les affections Chlorotiques, Tuberculeuses, Fieles, coqueurs, Humeurs froides, l'Chémie, la Leucorrhée (cette Blanches), l'Aménorrhée, (menstruation nulle ou difficile), etc., c'est un excellent fortifiant pour les tempéraments Lymphatiques, faibles ou débilités.

Adresser à :
JOHN J. VELDON,
Pharmacien,
Rue St. Joseph, St. Roch,
Québec, 20 janv. 1870.

F. E. ALF. EVANTUREL, L. L. B.,

AVOCAT.

Bureau d'affaires : No. 1, Rue Saint-au-Matlot, (BATISSE DU CANADIEN), BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Québec, 8 fév. 1870.

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de THIVIERGE & FAUCHER, Failli.

Je, soussigné R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de me passer leurs réclamations d'ici à un mois.

Adresser à :
R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

Acte concernant la Faillite 1864.

Dans l'affaire de RICHARD SMITH, Failli.

UN bordereau final de dividende a été préparé, sujet à objections jusqu'à LUNDI, le 11e jour d'AVRIL, après quoi le dividende sera payé.

Adresser à :
G. F. GIBSONE,
Syndic.

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de STEWART & PARSON, Failli.

UNE Assemblée des créanciers des faillites sera lieu à mon bureau LUNDI, le 4 d'AVRIL, à 11 heures A. M., dans le but de décider la question de la disposition du fonds de commerce.

Adresser à :
R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de THIVIERGE & FAUCHER, Failli.

DES soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'au 30 jour d'AVRIL prochain pour toutes dettes, et le fonds de commerce consistant en Fleur, Grains, Epicerie, Vins, Liqueurs, C. oval, Voitures, etc., provenant de la faillite ci-dessus mentionnée.

Adresser à :
R. HENRY WURTELE,
Syndic Officiel.

CORPORATION DE QUÉBEC.

AVIS PUBLIC.

HOTEL-DE-VILLE,
Bureau du Trésorier de la Cité,

Québec, 14 Mars 1870.

Le soussigné donne avis qu'il est prêt maintenant à vendre des Débitures ou Actions de la Corporation suivant le dernier acte de la Législature, 33, Victoria, Chapitre 46.

Les dites Débitures doivent être émises payable dans 10 ans du 1er JANVIER dernier et porter 7 par cent d'intérêt.

Les actions de la Corporation devront aussi porter 7 par cent d'intérêt et être inscrites sur les livres de la Corporation et transférables comme les actions ou parts de Banque.

Pour faciliter les acheteurs de ce fonds, il sera libéré d'en payer tout le montant immédiatement, ou de le faire par instalments à différentes périodes. Ce fonds sera émis en parts ou actions de \$100 et les D. bitures seront d'une somme pas moindre que \$100.

Adresser à :
L. E. DORION,
Trésorier de la Cité,
Québec, 14 mars 1870.



Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, 1er. Déc. 1869.

Table with columns for destination (MALLEES, CLÔTURE), departure time (A. M. P. M.), and agent (WILLIAM POSTON).

SUCCESSION DE FEU F. LAVOIE, ECR., \$25,000

MARCHANDISES A ÊTRE VENDUES EN GROS ET EN DÉTAIL. ENORME REDUCTION.

AVIS AUX COMMUNAUTES, MARCHANDS ET AUX FAMILLES

FEU F. LAVOIE, Ecuier, RUE DU PONT, ST. ROCH, PAR L'ACQUEREUR.

IRÈNE FORTIN, Québec, 22 fév. 1870.

VENTE A BON MARCHÉ D'ARTICLES D'ÉPICERIES

BAIE DES CHALEURS, Province Maritime, ETATS-UNIS

BAZAR, UN GRAND BAZAR pour aider à l'exécution de certains travaux urgents dans l'Eglise de St. Savaur

Nouvelle Musique pour Piano, MAGNIQUES SOLOS.

Estacades et Quai à Louer, LES ESTACADES commodes et sûres, situées du côté de la Rivière St. Charles

SIROP ET MELASSE, TONNES de Sirop brillant des Barbades.

EAU DE FLORIDE, CAISSES d'Eau de Floride de Lanman & Kempf.

PAIN KILLER, MEDIUM Pain Killer de Perry Davis & Fils, en boîtes.

BAZAR SOUS LE HAUT PATRONAGE DE LADY YOUNG POUR venir en aide au Convent en construction des Dames Jésus-Marie près de Spencer Wood.

Sucres Brillants, BOUCAUTS de Sucre extra brillant de Demerara, Cuba et des Barbades.

ELZEARDERY, AVOCAT, No. 6 RUE ST. LOUIS, HAUTE-VILLE.

HOMŒOPATHIE, Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien, No. 9, Rue St. Jean, (en dehors).

M. G. SEIFERT, UN NOUVEL ASSORTIMENT DES CÉLÈBRES LUNETTES PERFECTIONNÉES ET DE LOGNONS DE LAZARUS, MORRIS & Cie.

LE GRAND DESIDERATUM, LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE, LES maîtres de maisons de toutes classes, les invalides, les Touristes, tous ceux qui désirent la réunion du confort, du bon marché et de la durée, doivent faire l'acquisition d'une CHAISE-HAMAC PATENTÉE.

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre, A reçu le PREMIER, le plus HAUT et le SEUL A. PRIX accordé aux MACHINES A COUDRE DE SINGER à la dernière Exposition de Montréal.

Machines à Coudre de Première Classe, Il a constamment en mains: MACHINES A COUDRE DE SINGER à l'usage des Familles, différentes grandeurs.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC, CONFÉCTIONNÉE des CEINTURES et COURROIES à l'usage des BOYAUX, PLAQUES pour Joints de Machines à Vapeur, RESSORTS et TAMBOURS pour Chars de Chemins de Fer, VALVES, GOMME pour Libraires, ANNEAUX pour la dentition, etc.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES. Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

IMPRIMERIE DE L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE.

PRESSES A VAPEUR, Le Propriétaire du Journal l'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que:

TÊTES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, FACTUMS, Etc., Etc.

LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ! DEMENAGEMENT DANS LE COURS DE JUIN PROCHAIN. No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH.

MONTMINY & BRUNET, ANNONCÉ à leurs amis et au public, qu'ils transportent leur établissement dans la Rue St. Joseph en face de Presbytère St. Roch, dans le cours du mois de Juin prochain.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "UNION COMMERCIALE" DE LONDRES. CAPITAL \$12,500,000.00. Montant déposé comme garantie entre les mains du Gouvernement \$150,956.00

AGENTS POUR LA PUISSANCE, MORLAND, WATSON & Cie., BUREAU A LEVIS, RUE WOLFE, No. 33.

PHARMACIE NOTRE-DAME DE LEVIS, Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les Paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits, de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour.

Un assortiment complet de Graines fraîches de Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir: Betteraves rouges, Betteraves blanches, Carottes rouges-sang, Carottes longues orange, Carottes blanches, Carottes d'Altringham, Concombres Anglais, Concombres Canadiens, etc.

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVEL, MONTREAL. LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST. THOMAS, Latin, Français en regard, avec des notes Théologiques, Historiques et Philologiques, etc.

JOSEPH X. LAVOIE, AVOCAT, No. 35, RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE, No. 12, RUE CRAIG, (DU PONT), ST. ROCH DE QUÉBEC.

JOSEPH X. LAVOIE, AVOCAT, No. 35, RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE, No. 12, RUE CRAIG, (DU PONT), ST. ROCH DE QUÉBEC.